



ASPTT DIJON – Pétanque

Fonctionnement de la section pétanque.

11 Janvier 2024

L' ASSEMBLÉE ANNUELLE DE SECTION étant le seul organe de délibération, elle est en droit de mandater des membres pour prendre des **DÉCISIONS** à sa place : **LE BUREAU**.

LE BUREAU est l' organe administratif de la section pétanque.

- Il dispose pour l' administration et la gestion de la section pétanque de **TOUS LES POUVOIRS**.
- Il assure l' exécution des décisions de l' **ASSEMBLÉE ANNUELLE DE SECTION**.

Pour la tenue de chaque **ASSEMBLÉE ANNUELLE DE SECTION** un **ORDRE DU JOUR** doit être établi. Il correspond aux différents points, appelés « résolutions » qui seront soumis au **VOTE** des membres de la section pétanque. Les conditions dans lesquels l' **ORDRE DU JOUR** est arrêté sont définis dans les **STATUTS** de la section pétanque.

Les **STATUTS** et/ou **LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR** fixent, entre autres :

- La périodicité des réunions
- les conditions de convocations
- les conditions de vote (mode de scrutin,)

L' ASSEMBLÉE DE SECTION ÉLECTIVE.

Elle intervient

- lors de la démission d' un membre du **BUREAU** selon les **STATUTS** ou le **RÈGLEMENT INTERIEUR**.
- du renouvellement du **BUREAU**.
- du changement des **STATUTS** de la section pétanque.

EN AMONT d' une ASSEMBLÉE ÉLECTIVE DE SECTION :

1. envoyer les appels à candidatures
2. établir l' ordre du jour
3. envoyer les convocations aux adhérents

Lors de l' **ASSEMBLÉE ÉLECTIVE DE SECTION :**

1. Faire signer la feuille d' émargement
2. Présentations individuelles des candidats
3. Vote (modalités fixées par les **STATUTS** ou le **RÈGLEMENT INTERIEUR**)
4. Proclamation des résultats.

EN AVAL.

1. Rédaction du procès verbal et validation par le bureau.
2. Diffusion auprès des adhérents dans les délais impartis par les **STATUTS** ou le **RÈGLEMENT INTERIEUR**

De plus elle élit les **DÉLÉGUÉS DE SECTION** au prorata du nombre d' adhérents au 01/08.

Ex : 2 pour l' ASPTT Dijon pétanque (nombre d' adhérents compris entre 31 et 100 au 01/08/2023).

COMPOSITION DU BUREAU.

FONCTION	TÂCHES	TITULAIRE
Président	Représente la section pétanque. Veille à la régularité du fonctionnement de la section pétanque conformément à ses statuts (contrôle). Anime et communique avec le bureau. Dispose du pouvoir disciplinaire.	
Vice Président	Assiste et supplée le Président.	
Secrétaire	Est responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux et des correspondances. Gère les adhésions en liaison avec le trésorier. Fait l' interface entre le bureau et les sites de communication (Facebook (Méta), site WEB, ...)	
Secrétaire adjoint	Assiste et supplée le secrétaire.	
Trésorier	Gère les ressources matérielles et financières de la section pétanque. Rend compte périodiquement au bureau et dresse le bilan financier pour l' assemblée annuelle de section.	
Trésorier adjoint	Assiste et supplée le trésorier.	
Développement et communication	Facebook (Méta), site WEB, photos et affiches. Conseil en bureautique et informatique.	
Responsable sportif	Forme les équipes engagées en Coupe et Championnats des clubs avec les capitaines d' équipe.. Nomme les capitaines et capitaines adjoints qui auront préalablement candidaté. Anime le secteur sportif avec les capitaines d' équipe.	
Capitaine d' équipe	Encadre les déplacements, Compose son équipe avec le Responsable sportif (pour la coordination de toutes les équipes), Rédige les feuilles de matchs et les communique pour affichage sur le site WEB.	

LES COMMISSIONS (voir annexe au **REGLEMENT INTERIEUR**).

COMMISSION SPORTIVE :

Proposer des actions d'ordre sportif, réceptionner les inscriptions des joueurs pour les Championnats.

COMMISSION D'ANIMATION ET D'ORGANISATION DES CONCOURS :

Organisation des concours internes et officiels, organisation des manifestations de sympathie internes.

COMMISSION INTENDANCE ET LOGISTIQUE :

Logistique terrains, tenues.

COMMISSION D'ÉTHIQUE :

- Étudie tout manquement aux dispositions de l' article 39 du Règlement Pétanque de la FFPJP.
- Étudie tout signalement quant à un comportement en conflit avec les valeurs de l' ASPTT.